

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne
COMITE SYNDICAL
En ligne en visioconférence

Séance du 15 février 2021
Délibération n°14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 15 février à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en ligne en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 9 février 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent, Mme HARRIBEY Laurence, Mme LAMARQUE Gisèle, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, Mme BREQUE Claudie, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. BOUFFIN Yann, M. SARTRE Philippe, Mme ARDOUIN Aimée, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoir de M. DELUGA François, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis.

Absents excusés (pouvoirs) : M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TAUZIN Amaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise (excusée).
Absents : Mme BARAT Geneviève (excusée), M. LAGRAVE Renaud (excusé), Mme NADAU Marie-Françoise (excusée) portant pouvoir de M. TAUZIN Amaud, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. TULARS Bernard (excusé), M. PAIN Cédric (excusé), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole, M. FORET Thierry, M. MARTINEZ Manuel, M. DECLERCQ Cyrille, M. LANUSSE Denis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

PATRIMOINE NATUREL :

Rectification Plan de financement : Etude finalisation PPGCE

Le 2 mars 2020, par délibération n°57, le Comité syndical approuvait le Plan de financement – Etude finalisation PPGCE. En effet, dans un contexte de prise de compétence Gemapi par le Parc sur le bassin versant de la Leyre, ce dernier souhaite s'adjoindre les services d'un bureau d'étude pour l'étude- programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE). La mission confiée comprend :

- L'appropriation des données tirées de la phase d'état des lieux et de diagnostic du bassin versant déjà réalisée et validée (réalisation en interne)
- La finalisation et la formalisation de la phase de concertation territoriale
- L'élaboration du PPG-ce et des documents réglementaires en vue de l'obtention de la DIG portant autorisation et/ou déclaration selon les travaux qui seront prescrits.

Aussi, dans un contexte récent de phénomènes de crue/inondation remarquables, le choix d'actions pertinentes au regard de ces effets du dérèglement climatique sur les cours d'eau, seront à intégrer dans ce PPGCE 2022-2027.

Le coût prévisionnel pour cette étude, validé par délibération du 2 mars 2020, était de 25 000 € HT.

Après une première consultation, le marché a été déclaré infructueux en conséquence le coût d'objectif a été réévalué de la façon suivante :

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 15 février 2021**
En ligne en visioconférence **Délibération n° 14**

Plan de financement :

• Agence de l'eau Adour Garonne	16 200€	30%
• Région Nouvelle Aquitaine	10 800 €	20%
• CD 33	8 100 €	15%
• CD 40	8 100 €	15%
• PNRLG	10 800 €	20%
• TOTAL	54 000 euros	TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** le plan ce financement rectifié
- **D'AUTORISER le Président** à lancer une nouvelle consultation et à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 17 février 2021

Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte

